



Syndicat des
Employé(e)s de la
Société Québécoise
des Infrastructures

LE POINT SUR LA NÉGO

Québec, le 7 février 2023

Suivi des rencontres de négociation du 1, 3 et 6 février 2023

Nous avons déposé à la partie patronale une proposition globale de règlement pour le volet normatif. Cette proposition était une tentative de régler le normatif afin de pouvoir enfin discuter du dépôt monétaire.

Les demandes patronales en suspens concernent principalement les articles suivants :

Article 17 – Application du plan d'évaluation

L'employeur demande d'établir le plan d'évaluation sans la participation du syndicat et refuse de déposer le plan avant la signature de la convention.

Article 19 – Mouvements de personnel

L'employeur demande de **choisir qui il veut** lorsqu'il affiche un poste. Cela sans avoir à donner priorité aux employés à l'interne.

Nous avons démontré que :

- dans 94% des affichages, il n'y a pas plus de 3 candidats à l'interne qui posent leur candidature.

L'employeur progresse lentement dans sa proposition monétaire que nous trouvons insatisfaisante.

Versement des indemnités de grève :

Les membres doivent signer le registre de présence à leur arrivée sur les lieux du piquetage le 22 février afin d'avoir droit aux indemnités de grève. Une journée de piquetage comporte un minimum de quatre (4) heures par jour.

Nous vous rappelons que votre présence est essentielle au succès de la journée et surtout, à notre capacité d'obtenir une meilleure entente.

Si des membres vous informent qu'ils ne reçoivent pas les informations, veuillez les informer qu'ils doivent transmettre un courriel personnel à info@sesqi.com.

Nous vous rappelons qu'afin de recevoir l'indemnité de grève, vous devez nous faire parvenir un spécimen de chèque par courriel.

Solidairement,

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Sylvain Beaulieu
Alain De Villers
Diane Papillon
Marc Verreault

Nina Laflamme, conseillère syndicale SCFP

Vous pouvez visiter notre site WEB au : sesqi.scfp.ca et le Facebook du SESQI.